



Circulaire 8314

du 15/10/2021

Changements d'affectation – Fonctions de promotion –
Administrateurs et chefs de travaux d'atelier

WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

| | |
|----------------------|-------------------------|
| Type de circulaire | circulaire informative |
| Validité | à partir du 15/10/2021 |
| Documents à renvoyer | oui, pour le 05/11/2021 |

| | |
|-----------------------|---|
| Information succincte | Changements d'affectation – Administrateurs et chefs de travaux d'atelier |
|-----------------------|---|

| | |
|-----------|--|
| Mots-clés | Changements d'affectation – Administrateurs - Chefs de travaux d'atelier |
|-----------|--|

Établissements

| Réseaux d'enseignement | Unités d'enseignement |
|------------------------------------|---|
| Wallonie-Bruxelles Enseignement | Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé Centres d'Auto-Formation Centres de Technologie Avancée (CTA) Centres de dépaysement et de plein air (CDPA) Centres techniques Homes d'accueil permanent Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé Internats supérieur |

Groupes de destinataires également informés

| |
|---|
| A tous les membres des groupes suivants : Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives) Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) |
|---|

Signataire(s)

| |
|---|
| WBE - M. Manuel DONY, Directeur général des Personnels de l'Education |
|---|

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

| Nom, prénom | SG + DG + Service | Téléphone et email |
|----------------|--|--|
| LIJNEN Nicolas | Direction générale des Personnels de l'Education | 02/413.31.84 nicolas.lijnen@cfwb.be |



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Changements d'affectation dans les fonctions de promotion

DATE DE PUBLICATION : 15/10/2021

Rédacteur : Nicolas LIJNEN

Madame, Monsieur,

Comme le prévoit l'article 94 du « statut » (AR du 22 mars 1969), les membres du personnel nommés dans une fonction de promotion, **à l'exception de la fonction de directeur de l'enseignement primaire, fondamental et de l'enseignement secondaire et de directeur dans l'enseignement de promotion sociale** ont la possibilité de solliciter un changement d'affectation dans un autre établissement.

Les fonctions concernées sont les suivantes :

- administrateur ;
- chef de travaux d'atelier.

Cette demande doit être introduite à l'aide du formulaire reproduit en annexe et être envoyée, pour le **5 novembre au plus tard**, sous pli recommandé, à l'adresse suivante :

Direction générale des Personnels de l'Éducation
Cellule promotion et sélection
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 Bruxelles
A l'attention de M. Nicolas LIJNEN

Pour toute question, une adresse courriel (nicolas.lijnen@cfwb.be) ainsi qu'un numéro de téléphone (02/413.31.84) sont à disposition.

Manuel DONY
Directeur général

Année scolaire 2021-2022

DEMANDE DE CHANGEMENT D’AFFECTATION DANS UNE FONCTION DE PROMOTION

NOM, Prénom :

Matricule :

Adresse : Rue N°

Localité : Code postal :

Téléphone : Adresse mail :

Fonction à laquelle vous êtes nommé(e) :

Etablissement dans lequel vous êtes affecté(e) :

.....

Changement d'affectation souhaité dans la même zone : OUI/ NON (1)

Etablissement(s) souhaité(s) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Changement d'affectation souhaité dans une autre zone : OUI/ NON (1)

Si oui, zone(s) demandée(s) :

.....
.....
.....

Etablissement(s) souhaité(s) :

.....
.....

Changement d'affectation souhaité dans un emploi définitivement vacant: OUI / NON (1)

Motifs évoqués à l'appui de la demande :

.....

.....

.....

.....

Date :

Signature :

(1) biffer la mention inutile.